

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 27 octobre 2009

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures.

Tous les conseillers sont présents.

Monsieur Jérôme DEVAUX est élu secrétaire de séance.

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2009.
- 2) Réhabilitation des trottoirs de la combe du berger :

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : DEMOLY (160 799 €) – DROMARD (261 810 €) - STD (146 470€) , BONNEFOY (149 429 €). Ces offres correspondent à la tranche ferme et à la tranche conditionnelle. Après pondération sur différents critères (environnement, qualité dossier technique,...) la commission propose de confier le chantier à l'entreprise BONNEFOY, pour un montant de 118 293,60 € HT (tranche ferme) Vote pour à l'unanimité

Notification de la tranche conditionnelle du marché de travaux à l'entreprise BONNEFOY : vote pour à l'unanimité.

Réalisation du chemin des vergers. 2 solutions techniques envisagées : Enrobé ou Enduit bi-couche.

Montant des travaux en enrobé : 31 136 € HT

En enduit : 24 100 € HT

La commission propose de réaliser les travaux en enrobé

Vote: 1 voix contre: Thierry INVERNICI - 2 abstentions: Philippe GUGLIELMETTI et Jérôme DEVAUX -

8 voix POUR

3) - Examen de la proposition des établissements DUCHESNE pour la création d'espaces verts sur la place de la mairie :

Vote pour à l'unanimité, pour un montant de 990,75 € HT.

4) - Validation de la mise à disposition de la salle des fêtes au comité des fêtes du village pour l'organisation du repas du 11 novembre :

Vote POUR à l'unanimité. L'apéritif offert par la commune aux habitants de Mérey sous Montrond se tiendra dans la salle Saint-Sébastien.

5) - Le conseil doit valider le dépôt du permis d'aménager pour le lotissement 'Les dolines' : Vote POUR à l'unanimité.

Monsieur le maire présente ensuite au nom de la commission le règlement pour le lotissement 'Les dolines' et les 3 annexes qui s'y rattachent

Annexe 1 et 3 : vote pour à l'unanimité

Annexe 2: 1 voix contre: Claude COULET – 10 voix pour.

6) - Location de la salle des fêtes :

Sandra BURDIN présente ensuite la nouvelle convention de location de la salle des fêtes. La salle est proposée à la location 1 fois par an aux habitants de Mérey sous Montrond et aux associations. La commission propose de passer le montant de la location de 110 à 150 €uros. La validation de la nouvelle convention est soumise au vote : POUR à l'unanimité

Le conseil doit ensuite fixer le tarif pour la réalisation de l'inventaire entrée/sortie. La commission propose un tarif forfaitaire de 30 € pour l'ensemble – vote Pour à l'unanimité.

Une discussion s'ensuit sur la facturation de la casse ou disparition de vaisselle, matériel ou ustensiles constatés lors de l'inventaire. Il est décidé à l'unanimité de fixer un tarif forfaitaire pour chaque type de vaisselle courante (assiettes, verres, couverts) – ces montants seront annexés à la convention de location.

Les coûts éventuels des matériels et ustensiles seront imputés à la valeur de remplacement Ces montants seront facturés.

7) - Décision modificative budget primitif 2009 :

Le conseil doit valider le créditr du compte 238 par le débit du comte 2315 pour régulariser la facture 2008 du SYDED pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans la rue St-Sébastien afin de récupérer la TVA sur l'éclairage public par le biais du FCTVA. Vote pour à l'unanimité.

8) - Internet:

Claude COULET présente le projet d'acquisition du logiciel 'CONTRIBUT' distribué par ADOBE pour la mise à jour 'en interne' de certaines pages du site internet. Il est proposé d'acquérir 2 licences : 1 pour la mairie et 1 pour la personne chargée des mises à jour (pour l'heure, Claude COULET) pour un montant total de 488 € HT Vote : 1 abstention : Damien REGAZZONI − 10 voix POUR.

9) - Animation des prochaines manifestations :

Sandra BURDIN présente les projets d'animation pour les manifestations suivantes : Repas des anciens 2010 : troupe 'Les marchands de bonheur' (animation – chant) pour un montant de 300 €.

Repas de la Saint Sébastien 2010: 'KRIS' (disc-jockey – animation – déjà choisi pour la Saint Sébastien 2009) pour un montant de 450 €.

Vote POUR à l'unanimité pour les 2 points.

10) – Informations diverses :

- Pour information, et initier la réflexion, un catalogue de panneaux pour afficher le cadastre en mairie est mis en circulation, le coût d'un panneau est de 950 €.
- Monsieur le Maire annonce la création d'une micro entreprise par Monsieur Pierre JOBARD sur la commune (vente de bois de chauffage).

Monsieur le Maire confie la demande de Pierre JOBARD concernant la possibilité de faire de (l'affouage) ou des coupes au sentier karstique à la commission bois pour analyse et présentation au prochain conseil.

- Une discussion est ouverte sur la bibliothèque, sur les réponses des garants. Karine KISRANI et Guy MORIS exposent un résumé de la situation. Monsieur le Maire souhaite une décision pour la fin d'année.
- Une discussion est ouverte sur la réunion publique du 31 octobre pour déterminer les rôles et présence de chacun.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.